

sentés , aussi gracieusement que sérieusement , à tous les Etats & habitans des districts sur la Netze , nommés à la tête des Présentés , qui ne nous ont pas encore prêté le serment d'hommage & de fidélité , & auxquels les Présentés seront notifiées , qu'ils aient à se trouver dans la Ville d'Inowroclaw , deux jours avant le terme ci-dessus fixé , à s'annoncer à la Commission , qui y sera établie de notre part , à faire inscrire leur arrivée sur le Protocole , à produire leurs Lettres de plein-pouvoir , & à se rendre ensuite à l'endroit qui leur sera désigné , afin de nous prêter le serment de fidélité & d'obéissance , & de nous reconnoître & recevoir , nous , nos Héritiers & Successeurs , pour leur légitime Seigneur & Souverain.

Nous voulons aussi , que les Evêques , Abbés , Prélats , Gentilshommes & possesseurs de biens , ainsi que les Curés des Villes & Villages , se trouvent en personne à Inowroclaw , ou du moins par des fondés de Procuration en leur nom ; mais que les autres Etats comparoissent seulement par des Députés choisis d'entre les plus qualifiés de leurs Corps & munis de pleins-pouvoirs suffisans ; de façon que de chaque Ville un Bourguemaître ou un Secrétaire , de chaque Couvent un Ecclésiastique , & de chaque Village un Bailli ou deux Députés soient envoyés & munis de pleins-pouvoirs pour cette prestation de serment générale.

Nous nous promettons , que tous & chacun des habitans des susdits districts sur la Netze se conformeront à ce que nous venons d'ordonner , & se conduiront envers nous comme des Sujets fideles & obéissans , auquel cas ils peuvent tous être assurés de notre grace , de nos soins & de notre protection paternelle : mais , au cas que quelqu'un des susdits habitans , contre toute attente , refusât d'obtempérer au contenu de ces Présentés , de nous prêter le serment de fidélité , de se soumettre à notre Souveraineté , & de nous reconnoître pour son Seigneur , ou qu'enfin il se rendît coupable ou suspect de quelque trahison , rébellion , ou désobéissance , un tel refractaire ou de tels refractaires doit ou doivent incessamment s'attendre , que nous ferons procéder contre eux , sans distinction de per-